

*Le Premier Ministre*

2084 / 13 / SG

Paris, le 4 JUIL. 2013

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département,

Messieurs les préfets de police

*Copie pour information aux ministres membres du comité interministériel de prévention de la délinquance (destinataires in fine)*

**OBJET : Stratégie nationale de prévention de la délinquance**

La prévention de la délinquance et la lutte contre la délinquance constituent des priorités du Gouvernement.

Son action déterminée s'appuie sur le travail des forces de l'ordre dans la recherche des auteurs d'infractions et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concourant à la prévention de la délinquance.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, qui a été adoptée après une large concertation, fixe les orientations prioritaires pour ces cinq années. Ces orientations s'inscrivent dans trois programmes d'actions :

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes,
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance requiert un partenariat local renforcé impliquant davantage l'Etat au plan territorial, les départements et les communes. Elle privilégie une approche de proximité visant à apporter des réponses opérationnelles destinées aux publics les plus exposés.

La stratégie nationale a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, en mobilisant en priorité les moyens qui sont mis à votre disposition en direction des zones de sécurité prioritaires et des quartiers de la politique de la ville.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sera le principal levier financier de l'Etat pour mettre en œuvre ces priorités.

Je vous demande d'organiser une concertation avec tous les acteurs locaux concernés afin d'adopter d'ici la fin de l'année 2013 un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance s'inscrivant dans ces nouvelles orientations.

J'ai chargé le Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance de vous appuyer dans cette tâche et de suivre la mise en œuvre des plans départementaux.



Jean-Marc AYRAULT

*Copies pour information à :*

- *Monsieur le ministre de l'éducation nationale*
- *Madame la Garde des Sceaux, ministre de la justice*
- *Madame la ministre des affaires sociales et de la santé*
- *Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement*
- *Monsieur le ministre de l'intérieur*
- *Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*
- *Madame la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement*
- *Monsieur le ministre des Outre-mer*
- *Madame la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*
- *Monsieur le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville*
- *Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille*
- *Monsieur le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche*